

SIVOM DU LOUHANNAIS**COMPTE-RENDU de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 26 juin 2014.**

L'an deux mille quatorze, et le vingt six du mois de juin à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Anthony Vadot.

Présents : Mmes BAILLET Pascale, BIZOUARD Aurélie, BONIN Sylviane, BOUANCHEAU Dominique, COMTE Marie-Antoinette, COUILLEROT Chantal, DANJEAN Bernard, DUFOUR Annick, FAUVEY Audrey, GALLAND Catherine, GAUTHIER Josiane, GAUTHIER Marie-Noëlle, GRAVALLON Aurélie, LECUELLE Danièle, MOREIRA Anne, MOUREAU Jacqueline, POUX Patricia, RAFFIN Brigitte, VILLANI Carine, WILLAUER Françoise, MM ANGONIN Bernard, BARBIER Claude, BEY Pascal, BLANC Éric, BLANCHARD Jacky, BRAUD Benjamin, BUGUET Michel, CADOT Patrick, CLERC Christian, COMTET Bernard, CORDIER Dominique, COULON Guy, COULON Jean-François, CRETIN Alain, FARIA Sébastien, FAVRE Michel, FELIX Lionel, FERRAND Olivier, FERRIER Jacques, FRANCOIS Jean-Alain, GALLIEN Jean-Pierre, GAMBETTA Marc, GAUTHIER David, GELOT Jacques, GROS Stéphane, GUIGUE François, GUILLOT Vincent, JOUVENCEAU Gérard, LABOURIAUX Daniel, LAGUT Denis, LEROY Didier, MALIN Jacky, MOREAU Jean Marie, MOREY Pascal, NICOLAS Alain, PERNIN Philippe, PIRAT Jean Paul, PONCET Jean-Claude, RAVAT Georges, REBOULET Jean Michel, REGNAUX Noël, RIDET Christophe, SAMSON Jean-Jacques, THEVENET André, VADOT Anthony, VITTAUD Jean-Pierre.

Excusés (représentés par) : Mmes BIEVRE Sandrine (COMTE Marie-Antoinette), COTTET Michelle (GUILLOT Vincent), ESTIGNARD Isabelle (SAMSON Jean-Jacques), GUILLEMOT Marie-Claude (WILLAUER Françoise), LACROIX MFOUARA Béatrice (POUX Patricia), LIEVAUX Michelle (NICOLAS Alain), MARTIN Francine (FELIX Lionel), MATHY Paule (GROS Stéphane), MICHAUD Elodie (GALLIEN Jean-Pierre), MM ANNE Gérard (REGNAUX Noël), BOUCHET Frédéric (VADOT Anthony), CHAMBON Dominique (GUIGUE François), CHATOT Rémy (LABOURIAUX Daniel), DONGUY Roger (THEVENET André), DUMONT Yannick (RAVAT Georges), EYRARD Gabriel (COMTET Bernard), HUMBERT Jean-Claude (RAFFIN Brigitte), LYONNAIS Christophe (FARIA Sébastien), MARTIN Olivier (GRAVALLON Aurélie), METHY Jean (CLERC Christian), PELLETIER Josette (PONCET Jean-Claude), PETIOT Dominique (BIZOUARD Aurélie), ROTH Sébastien (BLANC Éric), SERRAND Franck (FAVRE Michel).

Excusés non représentés : Mme VIALET Lilette, MM LONJARET Yves, ROY Rémy.

Absents : Mme NICOLAS Bernadette, MM CHOPARD Damien, PASSERON Pierre.

Présents : 66, excusés ayant donné pouvoir : 24, excusés : 3, absents : 3.

Délégués en exercice : 96

Assistaient à la réunion :

- M. Bruno La Fay, directeur du SIVOM, Madame Stéphanie Gross, responsable du service SPANC.

Début de séance à 18 H 40.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 2 juin 2014
- 2) Approbation du rapport d'activité 2013
- 3) Détermination du tarif pour les études à la parcelle
- 4) Modification du règlement du SPANC
- 5) Autorisation lancement marché déchèterie
- 6) Autorisation au Président pour le choix de l'option de reprise des matériaux issus du tri
- 7) Autorisation de renouvellement de convention avec OCAD3E et Recylum pour la collecte des lampes usagées
- 8) Composition d'un groupe de travail "personnel"
- 9) Questions diverses

Monsieur le Président demande à ce que soit rajouté deux points à l'ordre du jour :

- Modification du tableau des effectifs suite à avancement d'agents.
- Attribution de l'indemnité au comptable pour le remplaçant de M. Prin

Le comité syndical décide d'accepter à l'unanimité ces ajouts.

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 2 juin 2014:

Monsieur le Président donne connaissance du compte rendu de l'assemblée du 2 juin 2014.

Le comité syndical approuve ce compte rendu à l'unanimité.

- 2) Approbation du rapport d'activité 2013 :

M. le Président donne connaissance du rapport d'activité annuel de 2013. Il en détaille les points remarquables et répond aux questions de l'assemblée.

Le comité syndical décide d'approuver ce rapport à l'unanimité.

- 3) Détermination du tarif pour les études à la parcelle :

M. Blanc, Vice-président délégué au SPANC demande à Madame Gross de rappeler la finalité et le déroulement de l'opération de réhabilitation à l'assemblée.

M. Blanc expose que suite à la décision de lancer une opération d'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif avec l'aide de l'agence de l'eau, le SIVOM a décidé de passer un marché avec un cabinet d'étude afin de proposer à nos usagers un tarif préférentiel pour la réalisation de l'étude à la parcelle obligatoire pour obtenir les aides.

La CAO s'est réunie le 17 juin et a décidé de retenir la société Verdi pour la réalisation des études. Le tarif qui sera facturé au SIVOM est de 275 € HT par étude. Monsieur Blanc propose que le SIVOM facture aux usagers l'intervention au prix de 275 € HT.

Le comité syndical décide à l'unanimité de fixer le tarif de facturation d'une étude aux usagers du SPANC à 275 € HT l'étude.

- 4) Modification du règlement du SPANC :

M. Blanc expose que les modalités de mise en œuvre de l'opération d'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif avec l'aide de l'agence de l'eau, doivent être précisées dans le règlement du SPANC.

M. Blanc propose de rajouter au règlement existant l'article suivant :

20) Les opérations groupées de réhabilitation

Les opérations groupées permettent aux usagers éligibles et volontaires de mandater le SPANC pour l'obtention de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Et de modifier l'article 26 devenu 27 en remplaçant "cette redevance" par "ces redevances".

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser la modification du règlement SPANC comme proposé ci-dessus.

- 5) Autorisation lancement marché déchèterie :

M. Clerc expose que le marché concernant l'exploitation des déchèteries et le tri des matériaux recyclables arrive à échéance le 31 décembre 2014 et qu'il convient de le renouveler.

M. Clerc présente les grandes lignes du futur marché à l'assemblée.

Un débat a lieu sur l'opportunité d'ouvrir les quatre plus petites déchèteries par demi-journées le samedi. Il est décidé de lancer le marché selon les horaires actuels de déchèteries.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser M. le Président à procéder au lancement d'un marché sous forme d'appel d'offre ouvert pour le renouvellement de ce marché.

- 6) Autorisation au Président pour le choix de l'option de reprise des matériaux issus du tri :

Monsieur le Président expose quelles sont les options qui existent pour la signature de contrats de rachat des matériaux issus du tri, les avantages et inconvénients de chaque système.

Monsieur le Président explique que le SIVOM avait opté en 2011 pour l'option "filière". Les conditions des propositions de l'option "fédération" ayant évolué favorablement, Monsieur le Président propose que le syndicat opte pour la reprise par l'option "fédération" pour chacun des matériaux d'emballages ménagers à compter du 1er janvier 2015 :

Acier / Aluminium / Plastiques / Papiers-cartons.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président à opter pour la reprise avec l'option "fédération" à partir du 1er janvier 2015 pour chacun des quatre matériaux précités et à conclure tous les actes administratifs se rapportant à cette opération.

- 7) Autorisation de renouvellement de convention avec OCAD3E et Recylum pour la collecte des lampes usagées :

Dans le but de continuer la collecte des lampes usagées en déchèterie, il convient de renouveler la convention qui nous lie à OCAD3E et Recylum qui vient à expiration. Cf. convention jointes.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer les conventions tel que précisé ci-dessus.

- 8) Composition d'un groupe de travail "personnel" :

Monsieur le Président expose que le SIVOM avait mis en place lors du dernier mandat une "commission du personnel" qui se réunissait pour statuer sur les problèmes concernant le personnel (conditions de travail, horaires, règlement intérieur, organisation particulière, etc...).

Monsieur le Président propose de reconduire ce principe de concertation. Il souhaiterait créer un groupe de travail avec une plus grande représentation de tout le personnel. Monsieur le Président propose la création d'un groupe de travail "personnel" avec la composition suivante :

4 élus (Président et 3 membres du bureau)

Le directeur et le responsable du service technique

1 agent du service administratif

1 agent du SPANC

1 agent polyvalent technique

1 chauffeur de BOM

2 rippeurs

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver la constitution de ce groupe de travail "personnel" et valide la nomination des trois vice-présidents comme représentants des élus dans ce groupe de travail.

- 9) Modification du tableau des effectifs :

Monsieur le Président expose que suite à avancement de grade par promotion interne, cinq agents sont susceptibles d'être promus. Monsieur le Président propose de transformer cinq postes d'agent technique principal de 2ème classe en cinq postes d'agent technique principal de 1ère classe. Trois à compter du 1er octobre 2014 et deux à compter du 1er novembre 2014.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver la modification tel que ci-dessus.

- 10) Indemnité au receveur :

M. Le Président expose que suite au départ de M. Prin receveur du syndicat, il convient de délibérer afin d'attribuer l'indemnité à son successeur.

VU l'article 97 de la Loi du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et aux libertés des Communes,
Vu le décret 82- 979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs Etablissements Publics aux Agents des Services Extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêtés interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de confection de documents budgétaires et de conseil allouée aux Comptables non Centralisateurs de l'Etat, chargés des fonctions de receveur des Communes et Etablissements Publics Locaux.

M. le Président demande au comité syndical d'octroyer à M. Renaud POUCHERET receveur du syndicat à compter du 1er juillet 2014, l'indemnité de confection de documents budgétaires et de conseil, demande que la dite indemnité soit calculée chaque année au taux plein du tarif prévu à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 et en fonction du temps d'exercice sur l'année et ce pour la durée de son mandat.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'accepter la demande du Président.

- 11) Questions diverses :

Des élus demandent un point sur l'effet de la vidéosurveillance en déchèterie.

Le système a permis de normaliser la situation à la déchèterie de Louhans où les actes de détérioration et les vols ont fortement régressés.

Par ailleurs, des vidéos, présentant des personnes détériorant la déchèterie et volant des matériaux ont été remise à la gendarmerie. Le SIVOM n'a actuellement aucune nouvelle des suites données. La situation est particulièrement inquiétante à Cuisery où les vols sont récurrents, malgré les multiples plaintes déposées sans qu'aucune intervention n'ait encore été réalisée.

M. Gros propose, dans le cadre de la communication, que le SIVOM participe à des présentations aux enfants pendant le temps dédié aux nouvelles activités périscolaires et à des réunions dans les conseils municipaux qui le souhaitent. Les élus seront ainsi les relais informés du SIVOM dans les communes.

Il est enfin rappelé que le nouveau circuit du papier mis dans les conteneurs "papier" des points d'apport volontaire, permet depuis le début d'année d'économiser plus de 70 000 euros par an. Néanmoins ceci n'est possible que si la qualité des collectes est convenable. Or, cette semaine encore nous avons trouvé du verre, des cartons, des plastiques, etc, dans les bacs bleus. C'est à chacun d'être vigilant, sinon les efforts consentis pour diminuer la redevance de tous seront vains.

La séance est levée à 20 H 30.

Le Président du SIVOM.

Anthony VADOT.

